**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 18 (1926)

Heft: 4

Rubrik: Economie politique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EPEGGSSSSETEEEESE

EEEEEU

Toutes les personnes qui désirent s'inscrire éventuellement — sans que cela les engage —, afin de nous permettre de savoir à peu près sur combien de parti-cipants il nous faut tabler nos démarches, sont instamment priées de le faire d'ici au 15 avril.

Comme plus de quatre mois nous séparent du voyage, les personnes qui songeraient à en bénéficier ont devant elles le temps suffisant pour faire les éco-

nomies nécessaires.

Secrétariat des centres d'éducation ouvrière Neuchâtel (Maison du Peuple):

E.-Paul Graber.

500

# Economie politique

Coup d'œil sur la Suisse de 1924. Tableau statistique en trois parties: I. Nature et population. II. Etat économique. III. Etat social et politique. (Résumé de l'Annuaire statistique de la Suisse.

(Suite et fin.)

IIIme partie.

## Etat social et politique.

I. ECOLES.

Ecoles primaires;  Ecoles secondaires:	Garçons Filles Maîtres Maîtresses Garçons Filles Maîtres Maîtresses	27,264 24,920 1,674 262	
Ecoles complémentaires:			
Ecoles complémentaires	profession		
Industrielles:	Garçons Filles	26,784 8,438	
Commerciales:	Garçons Filles	7.484	:
Agricoles:	Garçons	999	
Ménagères:	Filles	23,108	
		Garçons	Filles
coles moyennes inférieures		7,242	4083
rogymnases	Salas Latific	1,648	1003
coles moyennes inférieures		7,242	4083
lymnase littéraire		5,217	814
ymnase scientifique		4,831	600
ection ind. et technique .		1,161	9
ection commerciale		1,884	1258
ection pédagogique		424	434
éminaires pédagogiques .	· · · · · ·	954	667
coles de commerce et adm.	• • • • • • • •	3,379	1213
echnicums		1,985	157
coles des arts et métiers.		10,584	4357
coles des arts appliqués .		527	227
coles ouvertes sur métaux		531	
coles d'horlogerie	1.50	291 82	$\begin{array}{c} 46 \\ 78 \end{array}$
coles de tissage	•	82 30	10
culpture sur bois, céramique coles d'agriculture: Cours d'i	hivor	1,803	
어른 살이 가는 아니는 아이를 가는 것이 되었다. 그는 것이 없는 것이다. 그런 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이다.			1 7 1
Permane	ntes .	388 110	
coles de laiterie		101	25
coles d'horticulture		LUL	5640
coles ménagères	mmag	<u> </u>	4531
coles de musique		1,915	1687
Iniversités (sem. été: étudiant		4,232	634
LITTOIDE (SOILE COO. SOUGHAND		, , , , ,	

Dépenses totales pour les écoles primaires, secondaires, moyennes, normales, universités, commerciales, arts et métiers, agricoles, ménagères fr. 196,867.108

		Fr.	
Dont:	Communes	>>	85,144,906
	Cantons	»	97,934,300
	Confédération	»	8,602,113
	Tiers (corp., etc.)	>>	5,185,789

Bibliothèques: Nombre: 5798. Volumes: 9,384,943. Par 1000 habitants: 2482. Publications parues: 1610.

#### II. ETAT MORAL ET SANITAIRE.

	OANIIA	11012.	
$Etablissements\ hospi$	italiers:		
		lits	
Hôpitaux	216	18,420	
Sanatoriums	39	3,400	
Pavillons d'isolement	87	1,627	
Asiles de convalescence .	27	1,357	
Asiles d'incurables	$\frac{27}{24}$	1,507	Ų.
Médecins		3,455	
	2499	3,008	
Habitants par médecin .	$\frac{1502}{406}$	1,290	
Dentistes		745	
Habitants par dentiste .	9245	5,208	
Pharmaciens	6667	6,403	
Sages-femmes	3305	2,979	
Maladies contagie	uses.		
Variole	3	1 094	
Variole		1,234	
	1276	2,079	
Rougeole	5380	3,242	
Scarlatine	5649	2,351	
Diphtérie	7083	2,656	
Coqueluche	2687	1,536	
Oreillons	856	1,185	
Fièvre typhoïde	642	259	
Typhus ,	61	45	
Méningite cérébro-spinale.	93	33	
Maladie du sommeil	· —	87	
Influenza	. , . <del></del>	30,292	
Sourds-muets: Effectif: 823.		And the Second Control	
Etablissements d'éducation corr	ectionne	lle: Garço	ns
1230. Filles 266.			7.7
Etablissements pour enfants faib	les d'est	orit: Garco	ns
899. Filles 807.			
Asiles pour épileptiques: Garçons	356. Fil	les 297	
Maisons cantonales d'aliénés: Ho	ommes 5	040 Femm	20
5569.		o io i cinin	.CB
III. POLITIQUE ET ADM	INISTR.	ATION:	
Votations: 17 février (modification	de l'art	41 de la 1	loi
sur les fabriques). Electeurs	995 663	Bulleting v	79-
lables $756,848 = 76 \%$ . Oui 32	0 668 N	on 436 180	и 
57,6 % des votants.	0,000. 11	011 100,100	
Effectif du personnel de la	Confédé	ration:	
Administration générale:			
Fonctionnnaires, employé	s . 2	3,957	
Ouvriers		2.636	

Administration générale:	
Fonctionnnaires, employés .	23,957
Ouvriers	2,636
Auxiliaires	. 5,219
C. F. F.:	
Fonctionnaires, employés .	28,073
Ouvriers	4,727
Auxiliaires	2,545
Total	66.797

#### IV. FINANCES:

	Confederation:	Fr.
Recettes		282,865,222.97
Dépenses		304,471,505.73
Excédent	des dépenses	21,606,282.76

Compte de fortune: Fr.
Actif 2,306,475,000 Passif
Dettes de la Confédération:
Dette publique
Droits d'intrée       1928       19 4         Quantité       63,648,961 q bruts       64,301,491 q bruts         219,876 pièces       258,999 pièces         Produit       178,569,176 fr.       200,313,898 fr.
Contributions fédérales: Fr.
Ier impôt de guerre       308,024         Taxe militaire       9,797,646         Droit de timbres       39,103,207         Nouvel impôt de guerre       28,967,225         Impôt sur les bénéfices de guerre       1,975,857
$\begin{array}{cc} \text{Total} & 80,151,959 = \text{produit} \\ \text{brut} \end{array}$
Produit net (déduction des quates-parts des cantons et frais de perception = 61,067,278 fr.

Subventions	fédérales:			Fr.
Routes et corrections		•	•	6,471,988
Forêts	and Sear 2 18		0.04	2,854,542
Chasse et pêche				240,611
Hygiène publique		34.7		1,900,351
Agriculture				11,482,641
Enseignement				9,057,631
Militaire et gymnastique .	and the second second	·and	ALC: EVA	5,169,604
Politique sociale				55,102,359
Utilité publique, assistance.				2,656,276
Communications, expositions				918,984
Propriété intellectuelle, droit,	politique	e		114,980

#### Cantons:

Recettes brutes des cantons (impôts directs et indirects).

Impôts directs 174,642,657 Impôts indirects 52,823,277

Nous avons ainsi terminé le tableau en chiffres de notre vie nationale résumant en ces pages un annuaire de plus de 400 pages, afin que nos camarades soient à même d'y trouver rapidement les données essentielles de nos statistiques fédérales.

Ce tableau nécessite cependant un commentaire, que nous donnerons dans un prochain numéro.

E.-Paul Graber.

Importation de bétail et de viande. En novembre 1925, trois organisations économiques importantes de la Suisse (Union centrale des organisations patronales suisses, Société suisse de l'industrie et du commerce et l'Union suisse des arts et métiers) ont invité le Conseil fédéral à revenir sur sa décision concernant l'importation de bétail et de viande en ce sens, que les dispositions restrictives soient abrogées dans l'intérêt d'une baisse du coût de la vie.

Dans une réponse longuement motivée, le Conseil fédéral conclut qu'il ne peut faire droit à cette de-

Tout d'abord, basé sur les dispositions légales (loi sur les épizooties et ordonnances d'exécution y relatives), il constate que le contingentement de l'importation de bétail vivant est parfaitement admissible lorsque les conditions sanitaires des pays de provenance ou

de transit sont telles qu'elles présentent un danger notoire d'introduction en Suisse d'épizooties. Le Conseil fédéral estime même avoir le droit d'interdire complètement l'importation; mais dans l'intérêt des consomma-teurs, il a autorisé l'importation de quelques convois de bétail de boucherie étranger. Le Conseil fédéral n'est pas d'avis que le contingentement ne contribue pas à diminuer le risque d'importation d'épizooties et cite à l'appui de sa thèse plusieurs exemples d'introduction en Suisse de la fièvre aphteuse par du bétail abattu dans des abattoirs situés sur le territoire suisse. Le Conseil fédéral conteste que la réglementation actuelle des importations de bétail soit due plus à des considérations politico-économiques qu'à des raisons de police sanitaire. Il est exposé dans sa réponse que la situation des pays voisins exige que l'on se prémunisse contre le danger de propagation des épizooties. Il y est annexé un tableau montrant l'extension prise par la fièvre aphteuse dans les pays entrant en considération pour la livraison de bétail de boucherie à la Suisse.

Il est évidemment très difficile aux non-initiés de vérifier si les arguments du Conseil fédéral son concluants. Il est en tout cas établi qu'il y a déjà eu cà et là des cas de fièvre aphteuse, mais on ne peut pas, pour cela, en attribuer la cause à l'importation de bétail de boucherie. Mais il est non moins vrai que les producteurs suisses de bétail de boucherie ont un intérêt économique évident à en faire contingenter l'importation. Or, lorsque le Conseil fédéral, pour justifier les mesures prises, dit qu'il s'appuie sur les requêtes présentées par l'Union des paysans et la Fédération des marchands de bétail, son argumentation péche quelque peu par la base, car ces organisations économiques ne sont pas des témoins absolument désintéressés. C'est pourquoi il nous est encore permis de douter que le Conseil fédéral abrogerait les mesures restrictives in-criminées même dans le cas où l'extension de la fièvre aphteuse dans les pays exportateurs de bétail de boucherie reculerait notablement. Il est présumable que dans ce cas on trouverait d'autres raisons pour justifier le maintien des mesures restrictives.

Gestion et comptes de la Régie de l'alcool pour 1925. Nous extrayons les indications suivantes du rapport du Conseil fédéral sur la gestion et les comptes

de la Régie de l'alcool pour 1925:

La Régie de l'alcool a réalisé en 1925 fr. 5,375,616 de recettes provenant de la vente d'esprit-de-vin et d'eaux-de-vie, de substances nécessaires à la dénaturation et de la futaille (sous déduction des dépenses pour l'achat de ces marchandises et de la ristourne du bénéfice du monopole sur les produits en cause). Il faut ajouter à cela les recettes résultant des frais de monopole sur les eaux-de-vie fines qui s'élèvent à fr. 1,970,890, en sorte que le bénéfice brut se monte à fr. 7,346,506. Si l'on déduit de cette dernière somme les frais de transport se montant à fr. 539,654 et les frais d'administration, d'entretien des bâtiments, etc., s'élevant à fr. 831,544, il reste un bénéfice net de fr. 5, 975,308.

De cet excédent d'exploitation, fr. 2,720,263 furent attribués aux cantons pour répartition (calculé à raison de 70 ct. par tête de population), fr. 100,000 furent versés au fonds d'assurance, fr. 200,000 furent versés au fonds de réserve et fr. 2,955,045 furent employés pour amortissement partiel du solde passif de l'année 1924. Le solde passif pour 1925 n'est plus que de fr. 2,985,294. Il est à observer ici que les bâtiments et installations de la régie de l'alcool sont amortis et que les stocks de marchandises sont estimés aux taux des prix du marché mondial.

Les ventes de la régie de l'alcool s'élèvent à 36,606 quintaux métriques d'eau-de-vie contre 28,287 quintaux métriques en 1924. Cette augmentation est due à la suppression de la concurrence de la fabrication d'eau-devie de fruits ainsi qu'à la mauvaise récolte de fruits, laquelle réduisit la distillation libre d'eau-de-vie. Le prix de l'alcool vendu a diminué de fr. 8.13 par quintal métrique à fr. 7.93. Le nombre du personnel à fin 1925 était encore de 48, tandis qu'il était de 62 en 1921.

Banque nationale suisse. Nous relevons les indications suivantes du 18me rapport administratif de la

Banque nationale suisse:

Les Chambres fédérales renouvelèrent durant l'année de gestion 1925 la concession relative à l'émission des billets de banque. La Banque nationale est ainsi le seul institut bancaire autorisé à émettre des billets de banque pour une nouvelle période décennale (jus-

qu'au 20 juin 1937).

Le nombre des places de banque a augmenté de 298 à 302 et celui des succursales de 149 à 156. Après examen, la question concernant une réorganisation de la direction, fut repoussée. Sur proposition des instances bancaires du Conseil fédéral, les membres de la direction, leurs remplaçants et les membres des directions locales furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période sexennale (jusqu'au 30 juin 1931). La présidence de la direction fut attribuée au Dr Bachmann.

Le nombre des employés à fin 1925 s'élève à 357, à l'encontre de 359 à la fin de l'année précédente. La question de savoir si une réduction des contributions de la banque aux caisses de pension amènerait une réduction des frais d'administration fut examinée au cours de l'exercice. Cet examen révéla qu'une diminution de la cotisation annuelle de 8 à 7 % du gain de l'assuré pouvait avoir lieu si le capital de couverture est élevé de fr. 500,000. Il en résulterait une réduction de la cotisation annuelle de fr. 41,000—50,000. En se basant làdessus, la Banque nationale a mis en compte le montant de fr. 500,000 comme assignation à la caisse de pension.

Après un commentaire sur les conditions économiques, il est rapporté sur les différentes branches administratives. La circulation des billets de banque a passé durant l'année de gestion de fr. 913,911,950 à fr. 875,789,885, c'est-à-dire qu'elle a diminué de 38,122,065 francs. L'état de la caisse accuse un excédent des versements de fr. 26,482,592. Le chiffre d'affaires s'élève à fr. 6,314,580,560 contre fr. 5,684,571,312 en 1924.

\$2

# Economie sociale

Revision de la législation sur l'alcool. La votation sur le monopole du blé laisse déjà entrevoir ses revers. Le rédacteur Flückiger explique, dans la St. Galler Tagblatt, que dans la décision sur le monopole du blé, il n'y a nullement besoin de s'occuper de la prochaine législation sur l'alcool; dans le cas où les paysans refuseraient de donner leur approbation à une solution acceptable de la législation sur l'alcool, on les mettrait simplement en minorité. D'un autre côté, la Fédération suisse des employés (F. S. E.) a également l'intention de baser son attitude dans la votation sur le monopole du blé sur celle que les paysans adopteront dans la question de l'alcool.

Le professeur Laur n'a pas tardé à répondre dans le Journal suisse des paysans. Il estime qu'il ne peut être procédé à une revision de la législation sur l'alcool sans le consentement des paysans. Pour des raisons d'ordre éthique, économique, social et fiscal, cette revision est absolument nécessaire. Et maintenant, on change tout à coup d'opinion: Il faut bien se garder d'aigrir les paysans en combattant le monopole du blé, et rendre ainsi difficile la revision de la législation sur l'alcool. Si l'on pense, dans certains milieux, écarter le

monopole du blé en criant « guerre aux monopoles », on compromet en même temps le monopole de l'alcool.

La campagne de votation a l'air de vouloir devenir intéressante. La scission survenue dans la sainte alliance agriculture-arts et métiers-industrie semble prendre des dimensions plus grandes qu'on ne l'aurait cru au début. Et la conférence générale économique, qui doit réconcilier les frères ennemis se fait attendre.

'52

## Dans les fédérations suisses

Secrétariat ouvrier de Lucerne. Le secrétariat ouvrier de Lucerne publie un bref rapport annuel sur son activité en 1925, duquel nous relevons les indications suivantes:

La reprise de l'activité dans les organisations s'est également maintenue durant l'année 1925. Les syndicats se trouvèrent souvent engagés dans des mouvements offensifs et dans de nombreux cas ils purent obtenir des améliorations de leurs conditions de travail et de salaire. C'est pourquoi un grand nombre de sections purent augmenter leur effectif d'une manière répuissante. Les instances de la classe ouvrière déployèrent également une grande activité dans le domaine politique. Le parti socialiste du canton de Lucerne obtint, lors des élections au Conseil national, le plus grand nombre de voix enregistré jusqu'iei.

L'office de renseignements juridiques fut également fortement mis à contribution. Le nombre de personnes qui recourut à ses services a passé de 1580 à 1665; il fut donné 2550 consultations. Les comptes annuels présentent un solde actif de fr. 2612 sur un chiffre de re-

cettes de fr. 19,272.

Fédération du personnel des services publics. Nous reproduisons les renseignements suivants du rapport annuel de la Fédération du personnel des services

publics:

Le nombre des membres, qui était de 11,001 au commencement de l'année 1925, est monté à 11,331 jusqu'à la fin de l'année. L'effectif a un peu diminué dans quelques petites sections; par contre les grandes sections annoncent presque toutes une augmentation réjouissante. Dans quelques sections, les membres sont presque organisés dans la proportion de 100 % (tramelots, Berne; ouvriers de commune de La Chaux-de-Fonds et du Petit-Saconnex; cantonniers du Tessin). En revanche la Fédération du personnel des services publics a encore dans maints endroits un immense champ de recrutement.

Les sections de la fédération menèrent de nombreux mouvements dans l'année de gestion pour l'obtention de meilleures conditions de salaire et de travail, dont la plupart se terminèrent par un succès réjouissant.

Les comptes annuels présentent fr. 369,362 aux recettes et fr. 333,925 aux dépenses.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. La grève déclenchée au commencement d'octobre dans l'usine Aluminium-Walzwerk Neher S. A. n'est toujours pas terminée. Cette firme ne veut absolument pas se résoudre à consentir aux ouvriers une augmentation de salaire de 10 %, montant proposé par l'Office cantonal de conciliation. De nouvelles négociations eurent lieu le 12 février. Le bruit circula par-ci par-là que l'entreprise avait l'intention de ne plus jamais rouvrir ses portes. Les représentants de la maison déclarèrent que ces bruits étaient complètement dépourvus de fondement. Les ouvriers déclarèrent qu'ils ne mettront aucun obstacle à la réouverture de l'entreprise si celle-ci reconnaît le verdict de l'office de conciliation. Les repré-